

d'examiner les réalisations et les plans de chaque ministre en matière d'accessibilité et de faisabilité. Après avoir interrogé les ministres, le Comité invitera des organisations de personnes handicapées et des groupes concernés à lui exposer leurs points de vue. Nous nous attacherons surtout à examiner les politiques, les services et les programmes du gouvernement, de même qu'à évaluer l'à-propos des «plans d'action» envisagés par chacun des ministères ou organismes fédéraux.

4. Objectif premier : l'autonomie dans la société

Le concept de vie autonome date des années 70, époque où l'on a commencé à beaucoup mieux accepter les personnes handicapées et à prendre conscience de leurs aptitudes et de leurs préoccupations.

La vie autonome prend l'ampleur d'un mouvement social, auquel adhèrent des personnes ayant des déficiences les plus diverses. Il repose sur le principe que les personnes handicapées sont finalement les mieux placées pour définir leurs propres besoins et qu'avec un soutien approprié, elles peuvent faire en sorte que les ressources humaines et financières nécessaires répondent à ces besoins. Être autonome, c'est être le plus intégré possible à la vie de la société. Cette théorie reconnaît la «dignité du risque», à savoir que les personnes handicapées ayant des déficiences intellectuelles ou physiques devraient pouvoir prendre elles-mêmes les décisions qui les concernent, au risque de commettre des erreurs. Le mouvement en faveur de la vie autonome est une réaction à la dépendance totale à l'égard des institutions et à une mentalité parfois paternaliste. Il existe aujourd'hui des centres de vie autonome, qui offrent des services d'information et d'orientation, de défense et de consultation assurés par des pairs. Ces centres sont conçus et gérés par des personnes elles-mêmes handicapées.

«La vie autonome» est un concept qui tranche nettement avec l'idée traditionnelle de réadaptation des personnes ayant des déficiences, qui incitait à traiter ces personnes comme des malades ou des personnes dépendantes. Groupes et particuliers interprétant le terme «vie autonome» de façons très diverses, le Comité préfère parler «d'autonomie dans la société», concept qui lui semble correspondre davantage à l'objectif ultime que poursuit chaque membre de la Société. Nous reconnaissons que tous les particuliers, qu'ils soient handicapés ou non, doivent compter les uns sur les autres pour mener une vie épanouie et productive.

Le concept d'autonomie dans la collectivité permet de détourner la pensée collective de l'intervention et de la réadaptation par des professionnels pour l'orienter vers l'autonomie et la pleine participation à la vie dans la société.

L'autonomie dans la société est un thème sous-jacent du rapport *Obstacles*, dont plusieurs des recommandations n'ont cependant pas été appliquées. C'est pourquoi le Comité estime que le gouvernement fédéral doit maintenant prendre l'initiative d'élaborer un plan d'action global visant à assurer aux Canadiens handicapés l'accès à des systèmes d'aide qui facilitent leur entière participation à la société.

Tant les associations de personnes handicapées que les ministères conviennent que l'autonomie dans la société constitue l'objectif premier des personnes handicapées et des administrateurs de programmes publics. Sans sous-estimer le rôle des autres membres de la société, cette affirmation place les personnes handicapées sur le même pied que les autres. Elle est une reconnaissance de la «dignité du risque» et de la liberté de choix. Elle proclame que l'existence d'une «déficience» n'est pas une raison pour limiter le droit d'une personne à prendre la responsabilité de tous les aspects de sa vie.